

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

Centre de Biotechnologie de Sfax

Laboratoire des Bioprocédés Environnementaux



Sfax 09/02/2012

A l'attention de Mr Zouhaier Gharbi  
Enviolyte- Tunisia  
Fax: 74 861 616

## Propriété fongicide des produits de la société enviolyte- Tunisia

### Données sur les échantillons

Echantillons : Echantillon 1 (Lot Anolyte1)  
Echantillon 2 (Lot Anolyte2)  
Origine : Enviolyte- Tunisia  
Date de réception : 04/01/2012

### Introduction

La norme NF EN 1275 a été appliquée pour *Candida. albicans ATCC 10231* avec le produit à diluer à 80% et un temps de contact de 1 min.

La norme NF EN 1275 stipule que le produit doit être considéré comme ayant satisfait à l'essai s'il réduit le nombre de cellules viables de  $10^4$  ou plus, en 60 min ou moins, à 20°C, dans les conditions définies par cet essai.

### Résultat :

Les produits Anolyte 1 et Anolyte 2 de la société Enviolyte-Tunisia permettent une réduction de viabilité  $> 4$  unités log. Ces produits sont considérés donc comme ayant satisfaits à l'essai selon la norme NF EN 1275.

Les produits Anolyte 1 et Anolyte 2 de la société Enviolyte-Tunisia sont donc caractérisés comme présentant une activité fongicide.

Directeur du Laboratoire des Bioprocédés Environnementaux  
Prof. Sami SAYADI



Centre de Biotechnologie de Sfax, BP « 1177 » 3018 Sfax, Tél/ Fax : 74 874 452  
E-mail : sami.sayadi@cbs.rnrt.tn